



SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat
Mairie du Portel
☎ 03-21-87-73-73

COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL LE PORTEL-OUTREAU REUNION DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

N/Réf. : Pôle Administration Générale - FD/CL

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux décembre, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de LE PORTEL, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du seize décembre dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE,
Mme Laura BOMY, délégués d'Outreau
M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,
M. Pierre COPPIN, Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

Étaient excusés :

Mme Laurence DEWALLE
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel

Mme Sylvie DELETOILLE est élue secrétaire de séance.

QUORUM exigé : 6

QUORUM constaté ce jour : 10

La séance est ouverte à 15 heures, par Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Président du SILPO, Maire d'OUTREAU.



La convocation a été adressée le 16 décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour suivant :

⇒ Désignation du secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022.

Procès-verbal ci-joint

Le Comité Intercommunal est invité à approuver le procès-verbal de la réunion du Comité en date du 13 octobre 2022.

2) Budget 2022 du Syndicat Intercommunal : Décision Modificative n°3.

DModificative ci-jointe

Le Comité Intercommunal est invité à approuver la Décision Modificative n°3 du budget 2022 du Syndicat Intercommunal.

QUESTIONS DIVERSES



N°2022-24 Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022.

Après avoir pris connaissance de ce procès-verbal,

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de l'approuver.

Résultat des votes :	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour</i>	10

N°2022-25 Objet : Budget 2022 du Syndicat Intercommunal : Décision Modificative n°3.

La décision modificative n°3 du Budget 2022 du Syndicat Intercommunal Le Portel-Outreau, s'équilibre, en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à **70.000 Euros**.

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver la décision modificative n°3 du Budget 2022 du Syndicat Intercommunal Le Portel-Outreau, qui s'équilibre, en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à **70.000 Euros**.

Résultat des votes :	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour</i>	10

QUESTIONS DIVERSES

1 – Fréquentation piscine

Il est constaté une baisse de la fréquentation de la piscine.

Les activités proposées rencontrent toujours un vif succès.

Les créneaux ouverts au public sont moins fréquentés.

La baisse d'un degré de la température de l'eau est pourtant bien acceptée par les usagers qui comprennent les mesures prises à cet égard.

2 – Scolaires

Les élèves de 5ème du collège d'Outreau ne bénéficient plus de l'apprentissage de la natation.

Les membres du S.I.L.P.O. déplorent cette décision.

Sur le créneau du mercredi matin concerné, il a été décidé de réaliser une ouverture au public.

3 – Fluides

Il a été constaté une surconsommation d'eau inhérente à une mauvaise manipulation de la société Dalkia.

Celle-ci a déclaré prendre en charge les frais relatifs à cet incident.

En ce qui concerne le contrat Gaz, une réunion s'est tenue en présence de notre AMO pour déterminer la stratégie à adopter.

Il a été convenu de bloquer un prix de marché dès que les conditions plus favorables seront réunies.

Une fuite d'eau importante a été détectée au niveau du bassin ludique. Ce dernier est actuellement hors d'usage. Des recherches sont en cours afin de déterminer l'origine de cette fuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**TABLE DES DELIBERATIONS PAR DATE ET PAR OBJET
DU S.I.L.P.O.**

COMITE INTERCOMMUNAL DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022

N°	DATE	OBJET
N°2022-24	22/12/2022	Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022
N°2022-25	22/12/2022	Budget 2022 du Syndicat Intercommunal : Décision Modificative n°3

ONT SIGNE LE REGISTRE :

**LE MAIRE
ET
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Sébastien CHOCHOIS, Président du SILPO

Mme Sylvie DELETOILLE Secrétaire de séance